



REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DUS À LA SOURCE SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS ET LES INTÉRÊTS DE COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUÉS D'ASSOCIÉS

DÉCLARATION SIMPLIFIÉE

Déclaration relative au mois de

--	--

(Indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été payés)

Cette déclaration est à déposer auprès de votre Service des Impôts des Entreprises dans les quinze jours suivant l'expiration du mois au cours duquel les revenus ont été payés.

Nouveauté : la déclaration n° 2777-D et le paiement correspondant peuvent être télétransmis en mode EDI (échanges de données informatisées) depuis le mois de décembre 2013.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
DÉNOMINATION ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL <i>(si elle est différente de l'adresse du principal établissement)</i>
	NOM DU DESTINATAIRE ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE
Indiquer votre numéro de téléphone : <i>(qui peut être celui d'un correspondant)</i>	
N° SIRET DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT	

PAIEMENT	TOTAL À PAYER
(cf. cadres 1 et 2 au verso)	IA + PO + PX + PM + PE + PT
	QA

MODE DE PAIEMENT <i>(cocher la case correspondante) :</i>	DATE ET SIGNATURE	
<input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public <input type="checkbox"/> Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France <i>(Attention si le montant total est supérieur à 1500 €, un virement direct opéré sur le compte du Trésor à la Banque de France doit être effectué : contactez votre SIE pour obtenir ses coordonnées bancaires).</i>	Date : / /	Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION					
N° DOSSIER			PRISE EN RECETTE		PRISE EN CHARGE
	DATE DE RÉCEPTION	DROITS PÉNALITÉS N° DATE	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	DROITS PÉNALITÉS N° DATE	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

1 PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE SUR REVENUS DISTRIBUÉS (Art. 117 *quater* CGI) ET INTÉRÊTS DE COMPTES COURANTS ET COMPTES BLOQUÉS D'ASSOCIÉS (Art. 125 A CGI).

<i>*(Voir notice explicative)</i>	BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT	CODE R17
Revenus distribués	21 %	EA	
Intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés versés :	
• 1 – hors État ou territoire non coopératif *	24 %	CD	
• 2 – dans un État ou territoire non coopératif *	75 %	CO	
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent *		DX	
TOTAL (EA + CD + CO)			IA	A 330

2 CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR REVENUS DISTRIBUÉS ET INTÉRÊTS SOUMIS AU PRÉLÈVEMENT OU IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU.

<i>*(Voir notice explicative)</i>	BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT	CODE R17
Contribution sociale généralisée	8,2 %	PO	0700
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent *		PD	
Prélèvement social	4,5 %	PX	
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent *		PI	
Contribution additionnelle au prélèvement social	0,3 %	PM	
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent *		PJ	
Prélèvement de solidarité	2 %	PE	
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent *		PK	
Contribution pour le remboursement de la dette sociale	0,5 %	PT	
- dont produits à rattacher à l'exercice précédent *		PL	